

Québec, le 17 décembre 2010

Monsieur Raynald Archambault
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des hydrocarbures et des biocarburants
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-401
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière
à Saguenay**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission du BAPE chargée de l'examen du projet précité vous soumet la demande suivante :

Tinto Alcan utilise actuellement dans la fabrication des anodes pour ses alumineries du Saguenay du pétrole de coke (coke vert) avec une teneur en soufre de 2,5 % et le promoteur anticipe que la teneur en soufre pourrait augmenter jusqu'à 3,5 % dans le futur. En outre, Rio Tinto Alcan estime que l'utilisation de coke avec une teneur croissante en soufre serait généralisée dans les alumineries et ce, à l'échelle mondiale (M^{me} Castonguay, DT2, p. 82, lignes 3171 à 3184). Pourriez-vous expliquer à la commission les raisons qui feraient en sorte que la teneur en soufre devrait invariablement s'accroître dans le coke de pétrole? Possédez-vous de l'information sur le marché du coke de pétrole (provenance, usages, qualité, l'offre et la demande, etc.) en Amérique du Nord? Si oui, pourriez-vous la transmettre à la commission?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 21 décembre prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission